

VILLE DE BOERSCH

**VENTE AUX ENCHERES DE
BOIS DE CHAUFFAGE
AUX PARTICULIERS**

Vente réservée aux particuliers et limitée à 30 stères par acheteur
(voir conditions page suivante)



SAMEDI 15 JUIN 2024

A 9H30 A LA SALLE DES FETES

(rue du moulin à Boersch)

**11 LOTS DE BOIS DEBARDES EN LONG
14 LOTS DE BILLONS DE 3 METRES
4 LOTS DE FONDS DE COUPE**

VENTE RESERVEE AUX PARTICULIERS

LIMITATION DES QUANTITES MAXIMALES A 30 STERES
PAR ACQUEREUR ET PAR AN

LES ACHATS AU NOM D'UNE AUTRE PERSONNE QUE L'ACHETEUR
NE SONT PAS AUTORISES

L'acheteur devra être présent dans la salle et signer en son nom

- ❖ Feux interdits
 - ❖ Le porteur du présent catalogue est autorisé à circuler sur les chemins forestiers interdits à la circulation pour visiter les lots, sauf dimanche et jours fériés
 - ❖ Les acheteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions de la vente, des clauses particulières, et s'engagent à les respecter
 - ❖ Le transfert de propriété des bois s'effectue dès l'acceptation de l'offre par le vendeur
 - ❖ Le bois ne peut être enlevé qu'après paiement à la Trésorerie d'Erstein contre délivrance du bulletin d'enlèvement
 - ❖ La responsabilité de la Ville n'est pas engagée pour les disparitions éventuelles de bois après leur adjudication
 - ❖ A l'expiration du délai, les bois vendus non façonnés et enlevés seront réputés abandonnés au vendeur qui en disposera à son gré sans indemnité ni remboursement.
- Les prix annoncés sont **entendus TTC** (TVA à 10 % pour le bois débardé en long ,20 % pour les lots de fond de coupe)
- Paiement par chèque libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** possible le jour de la vente

Renseignements divers

COLINMAIRE Mathieu
Maison Forestière Wolfsgrübe
67530 Klingenthal
06 46 42 11 74

BOIS DE CHAUFFAGE DEBARDE EN LONG**Parcelles 11 - 26 - 30****11 LOTS - 91,45 m³**

- ◆ Bois débardés en toute longueur en bord de route, marqués en peinture orange
- ◆ Cubage réel en m³ (quantité en stères estimative)
- ◆ Délai d'exploitation et vidange : 15 décembre 2024

Lot n°	Parcelle	Essences	Volume		Nombre de grumes
			en m ³	en stère (à titre indicatif)	
1	26	Hêtre	7,69	11	18
2	26	Hêtre	9,28	13	15
3	26	Hêtre	15,90	22	16
4	26	Hêtre	6,52	9	10
5	26	Hêtre	7,33	10	11
6	30	Hêtre	8,59	12	8
7	30	Hêtre	9,41	13	12
8	30	Hêtre	6,38	9	7
9	11	Hêtre	9,98	14	16
10	11	Hêtre	6,41	9	11
11	11	Hêtre	3,96	5	8

(Voir plans ci-joint pour la localisation des lots)

BOIS DE CHAUFFAGE EN BILLONS

Parcelle 19

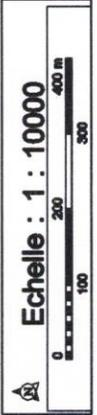
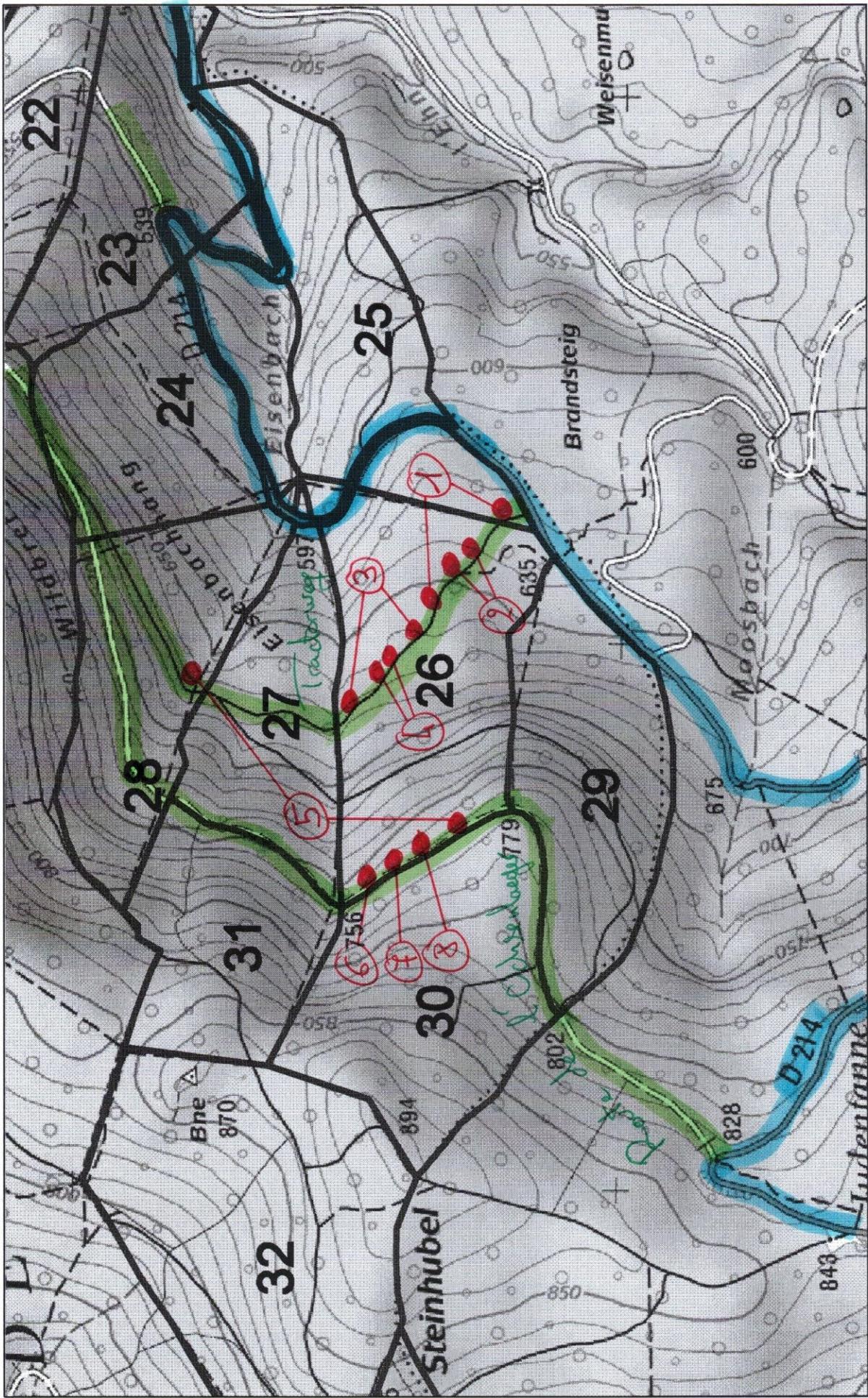
14 LOTS - 102,59 m³

- ◆ Bois débardés en piles de billons de 3 mètres de longueur
- ◆ Les piles rangées côte à côte sont marquées alternativement à la peinture orange et rose
- ◆ Les piles sont mesurées en stères et le volume en m³ est calculé par : m³ = stères x 0,65
- ◆ Délai d'exploitation et vidange : 15 décembre 2024

Lot n°	Parcelle	Essences	Volume	
			en m ³	en stère
12	19	Hêtre	6,55	10,08
13	19	Hêtre - Chêne	8,48	13,05
14	19	Hêtre	6,49	9,99
15	19	Chêne - Hêtre	7,31	11,25
16	19	Chêne - Hêtre	7,51	11,55
17	19	Hêtre	8,00	12,30
18	19	Hêtre	8,58	13,20
19	19	Hêtre	5,36	8,25
20	19	Hêtre	6,63	10,20
21	19	Hêtre	7,51	11,55
22	19	Chêne	7,80	12,00
23	19	Chêne	7,74	11,91
24	19	Hêtre - Chêne	7,41	11,40
25	19	Chêne	7,22	11,10

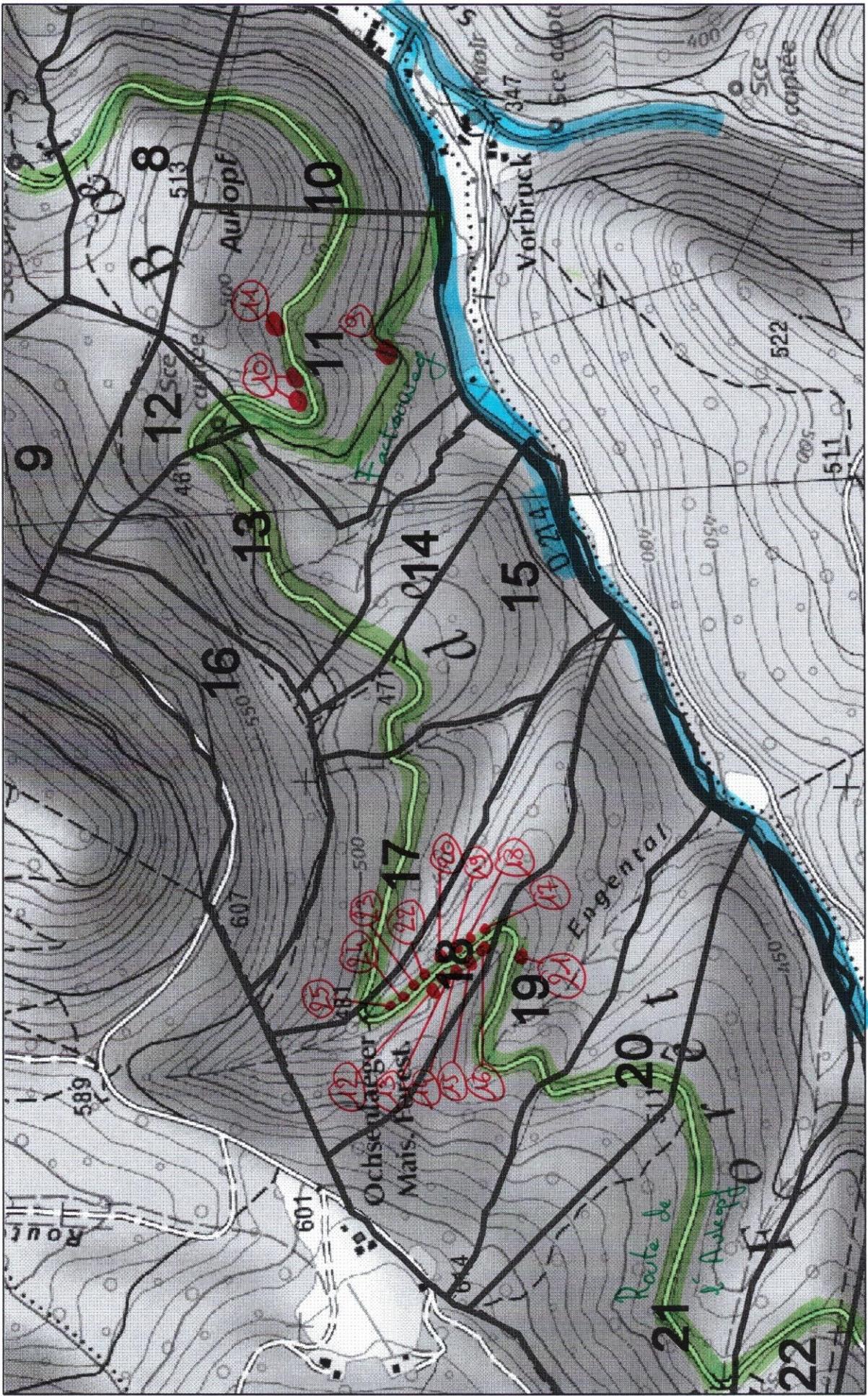
(Voir plans ci-joint pour la localisation des lots)

NB : à l'heure où nous éditons la première version de ce catalogue, il reste quelques lots de billons de 3 mètres qui n'ont pas été débardés en raison de la pluie. Ces lots seront proposés à la vente et seront inscrits dans un catalogue définitif qui sera mis à jour lorsque les derniers lots auront pu être sortis. En forêt, ces lots seront matérialisés exactement de la même manière que les autres (peinture orange/rose, numéros successifs : 26, 27, etc) et seront situés au même endroit (route de l'Aukopf, parcelle 19) ainsi que dans la parcelle 15 (environ 1 km plus bas sur la même route forestière de l'Aukopf).



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

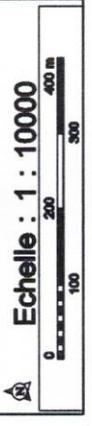
Commentaires
 Lots de bois de chauffage débardés en long n° 1 à 8 (parcelles 26 et 30)
 Routes publiques
 Routes forestières



Commentaires
 Lots de bois de chauffage débardés en long n° 9 à 11 (parcelle 11) et en billons n° 12 à 25 (parcelle 19)
 Routes publiques

Routes forestières

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



**LOTS DE FONDS DE COUPE
A FACONNAGE PERSONNEL**

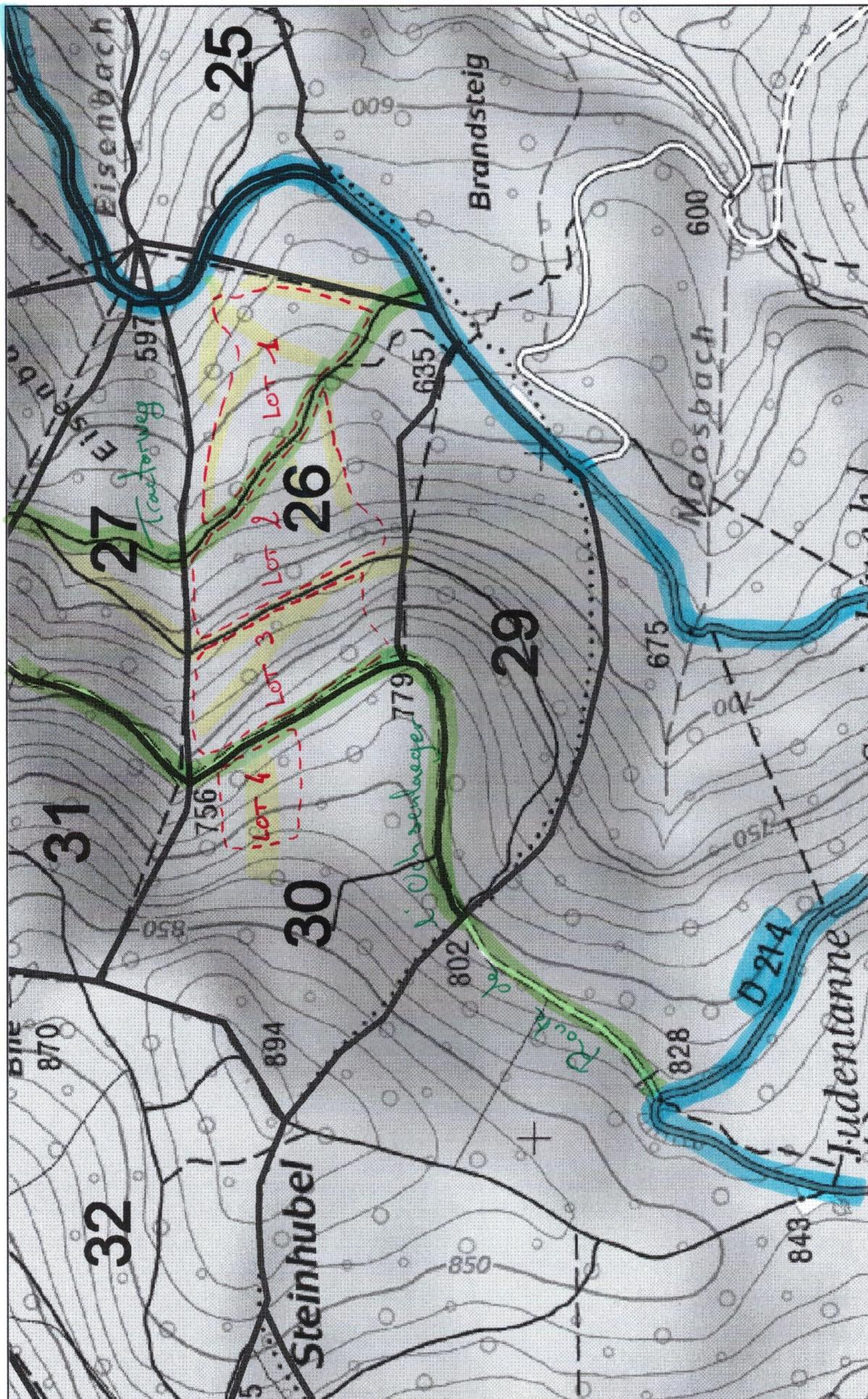
Parcelles 26 - 30

4 LOTS - 16 stères

- ◆ Quantité en stères estimative
- ◆ Vidange des bois par temps humide interdite
- ◆ Débardage des bois en toute longueur interdit (longueur maximum : 5 m)
- ◆ Empilage contre les arbres sur pied interdit
- ◆ Les bois empilés en bordure de route forestière ne font pas partie des lots
- ◆ Délai d'exploitation et vidange : 30 juin 2025
- ◆ Les lots de fonds de coupe sont délimités à la peinture fluo verte

Lot n°	Parcelle	Essences majoritaires	Quantité (en stères)
1	26	Hêtre	4
2	26	Hêtre	3
3	26	Hêtre	7
4	30	Hêtre	2

(Voir plans ci-joint pour la localisation des lots)

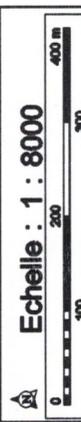


Commentaires
 Lots de forêts de coupe n° 1 à 4 (parcelles 26 et 30)

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Routes publiques
 Pistes

Routes forestières



Particuliers

(affouagistes, cessionnaires...)

Vous allez travailler en forêt.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse. Elle exige un réel savoir-faire et des équipements adaptés.

Statistiques – Accidents :

Chocs	= 30 %	Jambes et pieds	= 28 %
Chutes	= 20 %	Bras et mains	= 29 %
Efforts musculaires	= 18 %	Tête	= 10 %
Coupures	= 10 %	Yeux	= 8 %

Pour votre sécurité, inspirez-vous de la réglementation qui s'impose aux professionnels.

Ils doivent porter : _ un casque forestier,
_ des gants adaptés aux travaux,
_ un pantalon anti-coupure,
_ des chaussures ou bottes de sécurité.

Ils doivent travailler avec des outils conformes aux normes en vigueur.

Ne partez jamais seul sur un chantier. Préférez le travail en équipe.

Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail.

Laissez libre la voie d'accès au chantier et garez votre véhicule dans le sens du départ.

Munissez-vous d'une trousse de secours de 1^{ère} urgence.

EN CAS D'ACCIDENT

Pompiers : 18

Samu : 15

Téléphone mobile : 112

Le message devra préciser :

- _ le lieu exact de l'accident,
- _ le point de rencontre à fixer avec les secours,
- _ la nature des lésions constatées,
- _ toute situation particulière qu'il paraît utile de signaler,
- _ ne jamais raccrocher le premier.